



RAPPORT D'ACTIVITE

République Démocratique du Congo

Atelier stratégique sur la mise en œuvre des recommandations du 3^{ème} cycle de l'EPU

13-14 août 2019

Chronologie de participation à l'EPU dans le cycle actuel



1. Introduction

Les 13 et 14 août 2019, *UPR Info* en partenariat avec le Centre Carter, a organisé un atelier stratégique sur la mise en œuvre des recommandations issues du 3^{ème} cycle de l'Examen Périodique Universel de la République Démocratique du Congo. 50 participants ; dont 27 femmes ; représentant la société civile¹, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) et le Centre Carter ont participé à ladite activité. L'objectif de l'atelier était que les organisations de la société civile et le CNDH élaborent une stratégie d'action pour soutenir la mise en œuvre des recommandations formulée à la RDC lors de son troisième passage à l'EPU. A l'issue des deux jours d'ateliers une conférence de presse a été organisée².

A l'issue de trois sessions techniques portant sur : le rôle de la société civile dans la phase de mise en œuvre de l'EPU ; le développement d'une stratégie d'action de la société civile et les synergies avec



Les membres du groupe des personnes vulnérables lors des travaux en groupes.

les autres mécanismes de protection des Droits de l'Homme et les ODD ; les participants se sont repartis en quatre groupes thématiques (Droits Economiques, Sociaux et Culturels, Droits Civils et Politiques, Femme-Enfant, Groupes vulnérables et Commission Nationale des Droits de l'Homme). Chaque groupe a ensuite développé sa stratégie d'action.

Cette activité représente la troisième étape d'une série d'activités organisées par *UPR Info*, en partenariat avec le Centre Carter, dans le cadre de son [programme d'appui au processus EPU](#) de la République Démocratique du Congo.

¹ En provenance des provinces de la Tshopo, Kasai-Central, Sud-Ubangi, Equateur, Kwango, Bas-Congo, Haut-Katanga et Kinshasa. Les participants des provinces de l'Est de la RDC n'ont pas pu prendre part à l'atelier à cause du risque élevé du virus Ebola.

² La société civile, la CNDH, le BCNUDH, l'Union Africaine, le Centre Carter et 11 organes de presse y ont pris part.

2. Activités

2.1. Résumé des activités

Les 13 et 14 août 2019, 50 personnes dont 27 femmes représentant 42 membres de la Société Civile, 5 membres de la CNDH, le BCNUDH et le Centre Carter ont participé à ladite activité. Les participants de la Société Civile provenaient des provinces de la Tshopo, Kasai-Central, Sud-Ubangi, Equateur, Kwango, Bas-Congo, Haut-Katanga et Kinshasa. Les participants des provinces de la partie Est de la RDC n'ont pas pu prendre part à l'atelier à cause du risque élevé du virus Ebola à la période à laquelle l'atelier se tenait. Une conférence de presse a été organisée le 15 août 2019 où 11 organes de presse, dont 6 de la presse écrite ont été invités.

La première journée d'atelier a débuté avec les mots d'ouverture du Halidou Ngapna, Program Manager de la Maison des Droits de l'Homme du Centre Carter, Marie- Jocelyne Palenquet du BCNUDH, Véronique Mwamba de la CNDH et de *UPR Info* via un vidéo-appel effectué par Tenar Lorente.

L'intervention de M Ngapna a mis l'accent sur la nécessité des OSC de s'approprier de toutes les informations fournis pendant les deux journées, et les intégrer dans les différentes interventions de terrain afin d'espérer une meilleure amélioration de la situation des droits de l'Homme. Le BCNUDH a remercié et félicité *UPR Info* pour le dynamisme, l'engagement et l'esprit coopératif qui ont permis d'engranger des résultats tangibles et encourageant en matière de droit et protection des droits de l'homme et a invité aux OSC à s'engager dans des échanges francs et constrictifs afin de livrer à une analyse objective des recommandations en tenant compte des acquis mais aussi des défis interpellant et exigeant une réponse afin de renforcer la situation des droits de l'homme dans la RDC. Ensuite, la CNDH a partagé leur objectif de faire accepter par le gouvernement le plus grand nombre des recommandations formulées par les Etats à la RDC au cours de la 33^{ème} session de l'EPU dans différentes thématiques avant d'en faire le suivi de mise en œuvre. La CNDH a réitéré son engagement à travailler en collaboration avec les organisations de la société civile tant au niveau interne, qu'international. En fin, Tenar Lorente d'*UPR Info* a mis l'accent sur cette phase de mise en œuvre laquelle commence après l'adoption du rapport final EPU le 19 Septembre 2019 lors du 42eme Conseil des Droits de l'Homme. C'est à ce moment-là que le gouvernement congolais décidera quelles recommandations acceptera et lesquelles notera officiellement sur les 267 recommandations formulées par les États Membres de l'ONU lors de l'examen. Mme Lorente a souligné que l'objectif de la formation veille à ce que la société civile soit équipée pour optimiser ses contributions dans la phase de mise en œuvre en élaborèrent des stratégies d'action pour guider leur travail de mise en œuvre. A moyen terme, l'atelier permettra d'améliorer les connaissances des OSC sur l'EPU et la coopération entre les OSC nationales à travers tout le territoire national. En conséquence, la société civile sera considérée comme des partenaires crédibles et légitimes de la mise en œuvre, ce qui peut renforcer la confiance et la transparence parmi les parties prenantes nationales à l'EPU. Enfin, à plus long terme, cette approche inclusive, qu'ajoute ainsi les recommandations des autres organismes des droits humains onusiens, et durable peut contribuer à assurer la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et aider ainsi le mécanisme à tenir sa promesse d'améliorer la situation des droits de l'homme au niveau national.

Les différentes sessions techniques ont été facilitées par Madame Marie-Jo Ntshaykolo appuyée par *UPR Info*. Madame Ntshaykolo a commencé par recontextualiser les activités menées par les OSC et la CNDH dans la cadre du 3^{ème} cycle de l'EPU, notamment les activités de plaidoyer menées jusqu'ici. Les organisations ayant participé à la Pré-session au niveau national et international ont également partagé leur expérience avec les participants. Les interventions techniques ont porté sur trois points :

- **Le rôle de la société civile dans la phase de mise en œuvre** : cette session avait pour but d'informer la société civile sur son rôle dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU. La facilitatrice a insisté sur l'importance des actions de plaidoyer à mener pour l'acceptation d'un grand nombre de recommandations par la RDC d'ici l'adoption finale du rapport EPU, prévue en septembre 2019. Elle a également soulevé le fait qu'il est possible qu'une recommandation laissée en suspens par un Etat soit mise en œuvre. Ainsi, les OSC et la CNDH devraient continuer à mener des actions de plaidoyer. La RDC ne s'étant pas encore prononcée sur la totalité des recommandations reçues lors du Groupe de Travail de l'EPU en mai 2019, la facilitatrice a souligné que cela constitue une fenêtre d'opportunité pour les OSC et la CNDH pour pousser l'Etat à accepter un grand nombre de recommandations.
- **La stratégie d'action de la société civile** : l'objectif de cette intervention était de fournir des instructions détaillées sur la façon d'élaborer une stratégie d'action des OSC et de la CNDH. Elaborer une stratégie d'action permet d'identifier stratégiquement les actions ; 1) à entreprendre pour faire accepter les recommandations laissées en suspens et 2) pour soutenir la mise en œuvre des recommandations de l'EPU. Afin de maximiser l'efficacité des actions et ne pas surcharger les OSC, la facilitatrice a insisté sur le fait que les activités identifiées devraient idéalement rentrer dans le rayon d'actions de chaque OSC, s'inscrivant aisément dans le travail quotidien des OSC. La stratégie devrait établir un lien direct entre la mise en œuvre de l'EPU et les activités quotidiennes des OSC et de la CNDH, favorisant également l'appropriation. Aussi, la facilitatrice a expliqué que la stratégie d'action reste un instrument interne reprenant les activités assorties des indicateurs et des échéances, qui devrait être adaptée dans le temps.
- **Les synergies avec les autres mécanismes de protection des Droits de l'Homme et les ODD pour la mise en œuvre** : l'objectif de cette session était d'examiner la nature complémentaire des ODD et des recommandations provenant de mécanismes de protection des Droits de l'Homme tels que l'EPU et comment ces deux volets peuvent se renforcer mutuellement dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU. La facilitatrice a insisté sur le fait que les OSC et la CNDH pouvaient exploiter ces synergies pour renforcer leurs actions de suivi et de plaidoyer.

A l'issue de ces trois sessions les participants se sont repartis en cinq groupes thématiques pour les travaux en groupes sur la stratégie d'actions des OSC et de la CNDH. Ainsi les 47 participants de la Société Civile et du CNDH se sont regroupés autour des thématiques suivantes (reprises depuis la pré-session nationale) :

- Groupe thématique Droits Economiques, Sociaux et Culturels ;
- Groupe thématique Droits civils et Politiques ;
- Groupe thématiques Groupes Vulnérables ;
- Groupe thématique Femme-Enfant ;
- Groupe Conseil National des Droits de l'Homme.

Tenant compte des instructions et outils de travail reçus de la part d'*UPR Info*, les participants ont procédé aux travaux de groupe. Il leur a été demandé de prioriser au maximum 3 recommandations lors de l'atelier. Pour chaque recommandation thématique, le groupe a déterminé si des recommandations similaires ont été faites par d'autres mécanismes nationaux, régionaux ou internationaux, quel était le but ultime à réaliser, les actions requises de la part du gouvernement, les indicateurs ou les données à suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre et, enfin, l'organe gouvernemental et les autres entités responsables pour la mise en œuvre de la recommandation. Pour ce faire, chaque groupe disposait d'une liste thématique des recommandations du 3^{ème} cycle en

français, d'une liste des ODD avec leurs cibles et indicateurs correspondants ainsi qu'une feuille de route pour l'élaboration de la stratégie d'action thématique au-delà de l'atelier. Chaque groupe thématique a désigné un rapporteur chargé de présenter son projet de plan de mise en œuvre pendant la séance plénière, tenant lieu à la fin du deuxième jour. La séance de restitution a été utile pour les participants, car elle leur a permis d'obtenir un retour d'information de leurs pairs, mais aussi de voir des exemples concrets d'autres activités qu'ils pourraient intégrer dans leur travail quotidien et que d'autres organisations pourraient mener. En outre, les organisations de la société civile ont pris conscience de l'importance de travailler ensemble et d'unir leurs efforts dans le suivi et la mise en œuvre des recommandations relatives aux droits humains au-delà de la soumission de rapports.



2.2. Réalisations

L'atelier sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU a permis d'établir un cadre de référence pour l'examen périodique universel pour les OSC en continuation à leurs efforts de préparation pour l'examen.

Également, les OSC participantes ont compris l'importance de travailler autant que coalition nationale et ils ont commencé à créer un front national comme coalition EPU.

Finalement, la journée dédiée à la conférence de presse a permis aux OSC participant à l'atelier de partager leur vision avec les autres acteurs de la société civile, dont les journalistes, sur les actions qu'ils considèrent nécessaires de mener afin d'améliorer la situation des droits humains en RDC en mettant en œuvre les recommandations reçues lors de l'EPU.

L'atelier a permis de :

- ✓ Partager les recommandations du 3^{ème} cycle de l'EPU de la RDC en français et classifiées par thématique avec les OSC, la CNDH et les organes de presse.
- ✓ Accroître l'appropriation du processus EPU par les OSC et la CNDH ;

- ✓ Renforcement la collaboration entre les OSC et la CNDH dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.
- ✓ Renforcement de l'intérêt pour les OSC de faire des synergies entre l'EPU, les ODD et les autres mécanismes.
- ✓ Renforcer la collaboration entre les OSC de Kinshasa et celles venues de 6 autres provinces.
- ✓ Une OSC des jeunes ayant participé à l'atelier a adressé un courrier au Chef de l'État au sujet de l'acceptation des recommandations EPU le 19 août 2019.
- ✓ La CNDH a travaillé avec le Comité Interministériel de rédaction des rapports sur les recommandations EPU. Selon le draft, sur les 267 recommandations le gouvernement compte en accepter 239 et en noter 28.
- ✓ D'un commun accord, les organisations de la société civile se sont approprié les recommandations de l'EPU ainsi que les stratégies à mettre en place pour mener à bien les actions sur terrain. Les OSC ont pris l'option d'intégrer les acquis de la formation dans leur travail.

2.3. Leçons tirées

La collaboration entre le Centre Carter et *UPR Info* a été primordiale au bon déroulement de l'atelier et à l'engagement continu des représentants d'OSC provenant de Kinshasa et d'autres régions du pays. La nature inclusive des activités menées devrait être assurée à chaque activité.

Nous avons remarqué que de nombreuses questions des participants se référaient aux indicateurs de mise en œuvre des actions qu'ils avaient identifié en lien avec les ODD. Ainsi, une formation portante plus spécifiquement sur les Objectifs du Développement Durable et le développement d'indicateurs pourrait être bénéfique pour les OSC/CNDH et permettrait d'avoir des stratégies d'action dotées d'indicateurs plus pertinents et plus précis.

La conférence de presse a servi son but de sensibilisation du grand public à ce mécanisme onusien, néanmoins, les organes de presse ne maîtrisant pas le processus EPU. Une séance de formation spécifiquement dédiée aux médias serait idéale afin de leur permettre de comprendre le mécanisme et de se l'approprier, notamment pour leur permettre de suivre la mise en œuvre des recommandations.

Enfin, vue l'immensité du territoire du pays, et afin de coordonner un plaidoyer plus efficace, les OSC ont suggéré de créer des journées de plaidoyer en commun. Cela comporte le principe d'une coalition des OSC nationales pour l'EPU.

3. Prochaines étapes

UPR Info entend poursuivre son engagement dans le processus EPU de la RDC en soutenant toutes les parties prenantes à l'EPU. Alors que les OSC, le CNDH et les missions diplomatiques sises à Kinshasa ont été les acteurs ciblés lors des trois premières activités en RDC, *UPR Info*, en partenariat avec le Centre Carter, organisera un atelier de renforcement des capacités pour les organes gouvernementaux (Comité interministériel des Droits de l'Homme, parlementaires) dès novembre 2019. L'objectif de ces sessions techniques sera de 1) sensibiliser les parlementaires à leur rôle dans la mise

en œuvre des recommandations de l'EPU ; 2) former les organes gouvernementaux au développement d'indicateurs de mise en œuvre des recommandations de l'EPU ; 3) partager les bonnes pratiques pour le développement d'un plan d'action national pour les droits de l'homme intégrant les recommandations de l'EPU et 4) comment établir un bon mécanisme de suivi des recommandations. La société civile sera également formée sur le développement d'indicateurs de mise en œuvre. A l'issue de ces journées de formation, un dialogue national entre société civile, parlementaires et autres organes gouvernementaux sera organisé afin que les parties prenantes échangent sur la phase de mise en œuvre des recommandations du 3^{ème} cycle de l'EPU de la RDC.

Cette prochaine étape sera mise en œuvre en collaboration avec le Centre Carter et le BCNUDH afin d'unifier efforts et pouvoir mener des activités ciblées et efficaces pour tous les acteurs prenants.

4. Paroles de participants

Les sessions abordées ont suscité plusieurs réactions de la part des participants, les principales sont étant les suivantes :

- **Membre de la CNDH** : « Il est très important pour nous d'avoir des informations de première mains. Mais, il est difficile de les avoir, sans collaboration avec les services étatiques compétents. En tant que membre de la CNDH, la collecte des données auprès des services étatiques a toujours été un casse-tête. Non seulement parce que ces services n'ont pas souvent de statistiques à jour, la plupart ne connaissent pas grand-chose sur l'EPU. Ainsi, il y a souvent rétention d'informations qui auraient dû servir à enrichir nos rapports de suivi pour envoyer. »
- **Membre de la société civile** : « Il y a souvent méfiance entre les organisations de la Société Civile et les institutions étatiques. Aussi, nous avons souvent tendance à attendre la veille de la rédaction du rapport alternatif pour étaler leurs faiblesses, ce qu'ils n'ont pas eu à faire. Mais, maintenant je comprends qu'il faut que je mène des actions favorisant la mise en œuvre des recommandations par l'Etat. Je ne devrais plus attendre la fin du cycle seulement. »
- **Membre de la Société Civile** : « La plupart des OSC ne maîtrisent pas les ODD, mais nous avons compris qu'il est très important de faire des synergies entre les autres mécanismes de protection des Droits de l'Homme et les ODD pour la mise en œuvre. »





Promoting and strengthening
the Universal Periodic Review
<http://www.upr-info.org>

Contact



UPR Info
Rue de Varembé 3
1202 Geneva
Switzerland



Site internet <http://www.upr.info>



Téléphone: + 41 (0) 22 321 77 70



Informations générales
info@upr-info.org



<http://twitter.com/UPRInfo>



<http://www.facebook.com/UPRInfo>